

Missions et déplacements professionnels internationaux

Ces dernières années, les missions et les déplacements professionnels à l'étranger ont connu une croissance considérable. La mondialisation, les nouveaux marchés et le besoin en services sont quelques-uns des facteurs responsables du renforcement de cette mobilité. Des études récentes indiquent que le nombre de travailleurs mobiles devrait augmenter de 50% d'ici 2020. Les déplacements internationaux constituent une composante importante de nombreuses entreprises, à tel point que la définition du lieu de travail évolue et intègre désormais les déplacements et les missions à l'étranger. Les responsabilités de l'entreprise envers les employés concernés demeurent ainsi un sujet important.

Évaluation des risques avant le déplacement

Les risques pour un voyageur en déplacement ou travaillant à l'étranger peuvent englober une grande variété de questions en plus des considérations "traditionnelles" de santé et de sécurité au travail, notamment les problèmes de santé latents, comme les maladies cardiovasculaires. Ceux-ci incluent la qualité et l'accessibilité à des soins de santé appropriés, les risques d'infection propres à un lieu donné, la perte de médicaments ou de documents de voyage, la qualité de la sécurité du pays et des services d'urgence, les accidents de voiture, la situation politique, les crimes violents, les attaques terroristes et les conflits, les principaux accidents, les catastrophes naturelles et les complexités juridiques et culturelles. Souvent, une situation peut être gérée localement avec une assistance locale, mais parfois, une intervention plus complexe est nécessaire. Un cadre mondial de gestion et de rétablissement en cas d'incident requiert une approche active à la prévention et à la restauration en vue de minimiser la probabilité et l'impact sur l'employé et l'entreprise.

Ces incidents devraient être inclus dans la gestion et l'analyse de risque préventives en matière de SST des employés. Souvent, l'assurance couvrant les risques médicaux et financiers ne suffit probablement pas pour offrir une assistance adéquate car il s'agit d'un mécanisme de transfert de risques, et non de prévention de risques. Les entreprises devraient s'assurer que des mesures adéquates de santé, de sécurité et de protection juridique sont en place pour chacun de leurs employés en déplacement et en mission à l'étranger car :

- La prévention, l'intervention et l'atténuation des incidents réduisent les interruptions onéreuses aux activités commerciales et les litiges potentiels, et contribuent à améliorer et renforcer la productivité.
- L'identification adéquate des menaces et des catastrophes, et la gestion des risques au cours d'un incident permettraient le maintien des activités ou le développement de nouvelles opportunités qui pourraient autrement avoir été perdues.
- Il est important d'assurer que toute obligation juridique pertinente soit satisfaite.
- Répondre au devoir de diligence constitue une part importante de la responsabilité sociale des entreprises.

Définir les limites et les risques découlant des déplacements professionnels et personnels

Lorsque des employés sont en déplacement international, il arrive qu'ils en profitent pour incorporer certains agréments personnels. Si l'entreprise est uniquement préparée à couvrir les risques associés aux déplacements professionnels, alors les limites doivent être claires et les employés doivent être informés des arrangements possibles en vue de gérer les risques découlant des moments d'agréments personnels.

Un soutien avant, pendant et après les déplacements et les missions

Si l'application pratique des lois au-delà des frontières nationales peut constituer un défi, la jurisprudence et les responsabilités civiles font pression sur les employeurs pour qu'ils assument les risques professionnels que courent leurs employés où que ce soit ; les employeurs devraient adopter une approche systématique pour :

- Évaluer l'état de santé des employés avant un voyage et les risques de maladies ou blessures potentielles en cours de déplacement ou de séjour à l'étranger
- Fournir des informations (*en anglais*) et une formation aux employés sur la manière de rester en bonne santé et en sécurité pendant le voyage, en leur rappelant que certains risques, comme les morsures de serpents, sont plus fréquentes dans les zones rurales des pays en développement et sont rares dans les pays développés
- Fournir des programmes d'immunisation pour les pays à visiter, conformément aux directives internationales
- Fournir des trousse de premiers secours, et y inclure des seringues et des produits de soins dentaires, ainsi que leurs notices d'utilisation et une formation en cas d'urgence mineure
- Fournir des informations et une formation sur la marche à suivre en cas de maladie ou de blessure pendant un déplacement
- Fournir des informations et une formation sur la marche à suivre en cas d'urgence ou de catastrophe
- Fournir une assurance conforme aux risques pertinents
- Mettre à disposition les moyens de communication afin de pouvoir contrôler les situations et de fournir les informations mises à jour
- Fournir des renseignements et un suivi de l'employé lors de son retour en vue de partager ses expériences, améliorer et mettre à jour les rapports de situation.

Bien que l'argument communément accepté soit que le personnel basé dans les pays développés peut être exposé à des infections, des pathogènes et des maladies exotiques et complexes en cas de déplacement dans un pays en développement, il a été reconnu que tout changement d'emplacement implique des défis pour le système immunitaire du voyageur en cas de contact avec des pathogènes inconnus. Les effets de santé découlant d'un changement de zone horaire peuvent également toucher l'esprit et le corps. Le décalage horaire ne peut être évité mais il existe des méthodes visant à réduire ses effets (*en anglais*).

Les déplacements par la route, un domaine à haut risque

Statistiquement, les accidents routiers touchant les voitures et surtout les motos représentent le risque le plus élevé de mort ou de blessure grave. La sécurité des véhicules, les conditions des routes, les conditions météorologiques affectant l'infrastructure et les règles de conduite varient énormément d'un pays à l'autre, ainsi certains de ces facteurs - et parfois tous - sont en mauvaise condition dans les pays en développement. Le manque de familiarité avec ces conditions renforce les risques pour l'employé en déplacement. Dans ces circonstances, il est recommandé de considérer attentivement les avantages relatifs à l'usage des transports publics, la location de véhicules ou de chauffeurs locaux. Les conducteurs et les passagers devront observer les meilleures pratiques et s'assurer de vérifier l'état du véhicule, de porter les ceintures de sécurité, de respecter le code de la route, d'éviter toute type de distraction et de ne jamais conduire sous l'influence de drogue ou d'alcool.

Vols, agressions, attaques terroristes et enlèvements

Les vols et les agressions constituent des risques potentiels dans tout pays, mais les personnes voyageant à l'étranger devraient être particulièrement vigilantes car elles constituent des cibles plus évidentes en raison de leurs connaissances limitées du lieu ou de leur comportement. Elles devraient particulièrement faire attention à leur argent et à leurs effets personnels. Les employés peuvent courir le risque d'être enlevés dans certains pays où l'état de droit n'est pas efficace et où le personnel des multinationales est souvent considéré comme un moyen pour obtenir une rançon importante. Tous les employés se déplaçant vers les pays à risque devraient être formés en vue de réduire les risques d'enlèvement. Dans certaines régions du monde, les troubles civils, la guerre et le terrorisme peuvent gagner en intensité très rapidement, ainsi il convient de s'assurer des dernières informations et recommandations en cas de déplacement et des précautions à prendre pour ces zones en question (*en anglais*).

La position des employeurs sur les obligations envers les employés en cas de mission ou déplacement à l'étranger

Bien qu'il n'existe aucune loi spécifique ou d'application effective, l'envoi d'employés à l'étranger est une décision d'investissement commercial. Les risques et opportunités associés devraient être gérés afin de maximiser les résultats pour l'individu, les personnes à charge et l'entreprise.

Tirer des leçons des expériences antérieures en vue d'établir des analyses de risques et des mesures de contrôle améliorées et un soutien renforcé aux employés

Lors d'un retour d'une mission ou d'un déplacement à l'étranger de leurs employés, les employeurs devraient s'arranger pour organiser un débriefing des employés en vue d'obtenir des informations actualisées sur la situation dans les pays visités. Ces informations peuvent contribuer à améliorer les futures analyses de risques et permettre aux employeurs d'évaluer si les renseignements et les ressources actuelles ainsi que le soutien fourni aux employés en déplacement professionnel, sont adéquats. Plus particulièrement, une attention devrait être portée sur la possibilité d'une apparition tardive de maladies contractées à l'étranger. Certaines maladies sont en effet caractérisées par de longues périodes d'incubation. Il convient de conseiller aux employés de faire attention à tout symptôme et d'informer leurs médecins de leurs déplacements pour qu'ils soient avertis que l'apparition de certains symptômes découlerait de maladies non indigènes.

Sources d'assistance

La publication de l'OIE intitulée "[Helping Employers - Manage risks to employees from international travel for business purposes](#)" et le "[Global framework - Safety, health and security for work-related international travel and assignments](#)" (*uniquement en anglais*) publié par *The International SOS Foundation* offre des informations et des conseils supplémentaires.

Pour plus d'informations et des réponses à vos questions

Veillez visiter les sections portant sur la Sécurité et santé au travail et la Conduite responsable des entreprises sur notre site web : www.ioe-emp.org/fr. Si vous ne trouvez pas les informations que vous recherchez, veuillez contacter le Conseiller de l'OIE, Pierre Vincensini : vincensini@ioe-emp.com ou appelez le +41 22 929 00 15.

(©OIE novembre 2018)